

Association Aberdeen (section française). — Mme Provencher.
Oeuvre des livres gratuits.—Madame Dandurand.
Conférence sur la responsabilité de la mère de famille dans la formation morale de l'enfant.—Madame Mathys.
Conférence sur les œuvres post-scolaires par Mlle Labelle, directrice de l'Académie Ste-Marie.

MERCREDI, 29 MAI.

Seance des Questions Domestiques

2.30 heures p.m.—Sous le haut patronage de Lady Lacoste.
Conférences sur l'enseignement ménager par Mlles Anctil et Gérin-Lajoie, directrices de l'École Ménagère Provinciale.
Enquête auprès des maîtresses de maison.—Mme Leman.
Enquête auprès des domestiques.—Mlle Marceau.
Enquête sur le service domestique faite dans les bureaux de placement, par Mme H. Gérin-Lajoie.

JEUDI, 30 MAI.

Seance des Oeuvres Economiques

8 heures p.m.—Sous le haut patronage de Lady Lacoste et de M. l'abbé Gauthier.
Questions inscrites au programme :
1o. Donnez un aperçu général sur la situation faite à la femme dans le travail que vous exécutez ou l'emploi que vous occupez.
2o. Quels moyens suggérez-vous pour développer l'habileté de l'ouvrière et la compétence de l'employée.
3o. Quels moyens suggérez-vous pour protéger toujours plus efficacement la moralité de la femme qui travaille ailleurs qu'à son domicile ?
4o. Comment préparer la jeune fille que ses occupations appellent au dehors à sa vocation maternelle ?
Allocation par M. l'abbé Gauthier.
Réponses à l'enquête par :
Le Foyer.—Mademoiselle Frappier, présidente.
Association des Institutrices. — Mlle Viger, directrice.
Patronage d'Youville. — Mme Cochue, Mlle Auclair.
Cercle des Demoiselles de la paroisse Saint-Pierre. — Mlle G. Adam, Mlle E. Laurence.
Association des Journalistes. —Mme Côté.
Association des Demoiselles de bureau. — Mme Bouthillier, présidente.
Association des Demoiselles de magasin.—Mlle Larue.
Association des Demoiselles de téléphone. — Mlle Longtin, présidente, et Mlle Meunier, secrétaire.
Association des Demoiselles de manufacture.—Mlle Auclair, présidente.
Conférence sur la situation économique de la femme mariée, sa condition légale. — Madame Gérin-Lajoie.
Résolutions.